

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 03 10 2024

Nombre des Membres en exercice : 77

2024-04-08- FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES (7.1)– DECISION
MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

DATE DE CONVOCATION : 26 SEPTEMBRE 2024

DATE DE PUBLICATION : 07 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan (ayant la procuration de DEPAILLAT Bernard), COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), BONIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphane (ayant la suppléance de POIRSON Elisabeth), STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de SAUVAGE Catherine), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia (ayant la procuration de MARTIN Vincent), MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPAR Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony (présent à compter de 2024-04-04), HARMAND Alde (ayant la procuration de RIVET Lionel), ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de ERDEM Olivier), ALLOUCHI GHAZZALA Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de MOREAU Jean-Louis), GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, CAULE Emeline, FAVRET Régis, FELTEN Daniel (ayant la procuration de JOUBERT Roger), COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GASPAR Isabel, LALANCE Corinne, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, DURANTAY Corinne, DICANDIA Chantal, RIVET Lionel, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles,
<u>Avis de procuration :</u>	13 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	2 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	55 présents du début à la délibération 2024-04-03 ; 56 présents de la délibération 2024-04-04 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	68 votants du début à la délibération 2024-04-03 ; 69 votants de la délibération 2024-04-04 à la fin

La décision modificative est destinée à divers ajustements indispensables au bon fonctionnement des services et se décomposant de la manière suivante :

Section de fonctionnement :



- Les remboursements sur rémunération du personnel s'avèrent supérieurs aux prévisions budgétaires. Un complément de 20 000 € est proposé (chapitre 013, article 6419).
- Les montants exacts de la dotation globale de fonctionnement (DGF) n'étaient pas connus au moment du vote du budget primitif pour 2024 ; sont proposés les ajustements suivants :
 - o Dotation d'intercommunalité : +113 397 € (chapitre 74, article 741124),
 - o Dotation de compensation : -17 178 € (chapitre 74, article 741126).
- De même, le montant perçu au titre des allocations compensatrices de taxe foncière pour les exonérations nationales fait l'objet d'un complément de +48 385 € (chapitre 73, article 7352).
- Suite à un travail mené en lien avec le service de gestion comptable, il convient de prévoir un complément de crédits d'ordre de 14 000 € en recettes de fonctionnement (chapitre d'ordre 042, article 777) et en dépenses d'investissement (chapitre d'ordre 040, article 13918).
- Le montant du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), intégralement pris en charge par la CC2T (voir délibération spécifique), est inférieur de 59 357 € à la prévision de dépenses (chapitre 014, article 7392221).
- Afin de permettre le versement des subventions exceptionnelles à l'association Maison du Tourisme Terres Toulaises (régularisation URSSAF) et à la SCIC Turbul'ance (édition 2025 du festival « Le Jardin du Michel »), un abondement de crédit de 45 000 € est proposé (chapitre 65, article 65748).
- Il est proposé de porter en conséquence le virement de section à section à 4 187 871,27 € (ch. 023).

Chap.	Art.	SECTION DE FONCTIONNEMENT- RECETTES	Budget Primitif 2024	DM1 proposition	Budget 2024 après DM
002		Résultat de fonctionnement reporté	2 256 193,27	0,00	2 256 193,27
013		Atténuation de charges	80 000,00	+20 000,00	100 000,00
	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	9 000,00	+20 000,00	29 000,00
70		Produits du domaine et ventes diverses	3 485 000,00	0,00	3 485 000,00
73		Impôts et taxes	9 999 927,00	0,00	9 999 927,00
731		Impositions directes	7 203 790,00	0,00	7 203 790,00
74		Dotations et participations	5 870 000,00	+144 604,00	+6 014 604,00
	741124	Dotation d'intercommunalité	650 515,00	+113 397,00	763 912,00
	741126	Dotation de compensation des groupements de communes	1 630 524,00	-17 178,00	1 613 346,00
	74833	Allocations compensatrices de taxe foncière	101 946,00	+48 385,00	150 331,00
75		Autres produits de gestion courante	250 000,00	0,00	250 000,00
77		Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	2 000,00
78		Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00
		RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	29 146 910,27	+164 604,00	+29 311 514,27
042		Opérations d'ordre de transfert entre sections	810 000,00	+14 000,00	824 000,00
	777	quote-part sub invest transférées au compte de résultat	323 000,00	+14 000,00	337 000,00
		RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	810 000,00	+14 000,00	+824 000,00
TOTAL		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	29 956 910,27	+178 604,00	30 135 514,27

Chap.	Art.	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	Budget Primitif 2024	DM1 proposition	Budget 2024 après DM
011		Charges à caractère général	3 410 000,00	0,00	3 410 000,00
012		Charges de personnel	7 030 000,00	0,00	7 030 000,00
014		Atténuation de produits	10 640 000,00	-59 357,00	10 580 643,00
	7392221	Prélèvement FPIC	315 000,00	-59 357,00	255 643,00
65		Autres charges de gestion courantes	3 340 000,00	+45 000,00	3 385 000,00
	65748	Subventions aux autres personnes de droit privé	58 500,00	+45 000,00	103 500,00
66		Charges financières	175 000,00	0,00	175 000,00
67		Charges exceptionnelles	15 000,00	0,00	15 000,00
68		Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00
		DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	24 610 000,00	-14 357,00	24 595 643,00
023		Virement à la section d'investissement	3 994 910,27	+192 961,00	4 187 871,27
	023	Virement à la section d'investissement	3 994 910,27	+192 961,00	4 187 871,27
042		Opération d'ordre de transfert entre sections	1 352 000,00	0,00	1 352 000,00
		DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	5 346 910,27	+192 961,00	5 539 871,27
TOTAL		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	29 956 910,27	+178 604,00	30 135 514,27

Mis en ligne le 07/10/2024 à 14h10
 par le 30/10/2024 à 14h10

REÇU EN PREFECTURE
 le 07/10/2024

Application agréée E-legalite.com

Section d'investissement :

- Le virement de la section de fonctionnement est porté à 4 187 871,27 €, soit une progression de 192 961 € (chapitre 023).
- Pour tenir compte de la cession interne de l'ancien siège de Noviant-aux-Prés, une recette complémentaire de 1 900 € est à prévoir (chapitre 024).
- Lors de l'élaboration du budget primitif 2024, un crédit de 264 000 € a été prévu au titre de la première phase de l'opération de reprise du fossé du gué à Toul. Afin de permettre d'engager les travaux en un fois lors de l'hiver 2024/2025, il est proposé d'abonder les crédits de 290 861 € (chapitre 21, article 215382).
- Compte tenu du phasage des opérations, sans modification des autorisations pluriannuelles à ce stade, les crédits de paiement suivants peuvent être annulés sur l'exercice 2024 :
 - o « Extension centre Aquatique » : -40 000 € (article 2031 chapitre opération 1902),
 - o « Réhabilitation du pôle Jeanne d'Arc » : -120 000 € (article 2312 chapitre opération 2206),
 - o « Reloc. relais petite enfance » : -150 000 € (article 2313 chapitre opération 2402).
- Compte tenu de ces ajustements d'opération, les cofinancements escomptés pour 2024 peuvent être réduits de 200 000 € (chapitre 13, article 1311).

Chap.		SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2024	DM1 proposition	Budget 2024 après DM
024		Produits de cessions d'immobilisations	150 000,00	+1 900,00	151 900,00
	024	Produits de cessions d'immobilisations	150 000,00	+1 900,00	151 900,00
10		Reprise sur apports, dotations et réserves	2 279 335,20	0,00	2 279 335,20
13		Subventions d'investissement reçues	1 343 548,07	-200 000,00	1 143 548,07
	1311	Etat et établissements nationaux	440 517,50	-200 000,00	240 517,50
16		Emprunt et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
27		Autres immobilisations financières	39 336,00	0,00	39 336,00
45		Opérations pour compte de tiers	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00
		RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 212 219,27	-198 100,00	5 014 119,27
021		Virement de la section de fonctionnement	3 994 910,27	+192 961,00	4 187 871,27
	021	Virement de la section de fonctionnement	3 994 910,27	+192 961,00	4 187 871,27
040		Opération d'ordre de transfert entre sections	1 352 000,00	0,00	1 352 000,00
041		Opérations patrimoniales	750 000,00	0,00	750 000,00
		RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	6 096 910,27	+192 961,00	6 289 871,27
TOTAL		RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 309 129,54	-5 139,00	11 303 990,54

Chap.		SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2024	DM1 proposition	Budget 2024 après DM
001		Solde d'exécution de la section d'investissement	896 281,36	0,00	896 281,36
16		Emprunt et dettes assimilées	485 000,00	0,00	485 000,00
20		Immobilisations incorporelles	668 800,73	0,00	668 800,73
204		Subventions d'équipement versées	87 388,67	0,00	87 388,67
21		Immobilisations corporelles	1 164 158,78	+290 861,00	1 455 019,78
	215382	Réseaux d'assainissement et pluvial	404 598,36	+290 861,00	695 459,36
23		Immobilisations en cours	450 000,00	0,00	450 000,00
27		Autres immobilisations financières	2 164 500,00	0,00	2 164 500,00
45		Comptabilité distincte rattachée	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00
		OPERATIONS INDIVIDUALISEES	2 433 000,00	-310 000,00	2 123 000,00
1902	2031	Extension centre aquatique	250 000,00	-40 000,00	210 000,00
2206	2312	Réhabilitation PJA	360 000,00	-120 000,00	240 000,00
2402	2313	Relais petite Enfance	385 000,00	-150 000,00	235 000,00
		DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	9 749 129,54	-19 139,00	9 729 990,54
040		Opération d'ordre de transfert entre sections	810 000,00	+14 000,00	824 000,00
	13911	Etat et établissements nationaux	150 000,00	+14 000,00	164 000,00
041		Opérations patrimoniales	750 000,00	0,00	750 000,00
		DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 560 000,00	+14 000,00	1 574 000,00
TOTAL		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 309 129,54	-5 139,00	11 303 990,54

Mis en ligne le 07/10/2024 à 14h10

REÇU EN PREFECTURE
 le 07/10/2024
 Application agréée E-legalite.com

Les balances du budget principal sont modifiées comme suit :

BUDGET PRINCIPAL (70000)

BALANCE GENERALE :

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	11 303 990,54	11 303 990,54
Fonctionnement	30 135 514,27	30 135 514,27
TOTAL	41 439 504,81	41 439 504,81

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	9 729 990,54	1 574 000,00	5 014 119,27	6 289 871,27
Fonctionnement	24 595 643,00	5 539 871,27	29 311 514,27	824 000,00
TOTAL	34 325 633,54	7 113 871,27	34 325 633,54	7 113 871,27

Le Conseil, à l'unanimité, décide de :

- **Modifier l'échéancier des autorisations pluriannuelles comme suit :**

MONTANT DES AP / MONTANT DES CP								
	Pour mémoire AP votée y compris ajustements antérieurs	Révision proposée au présent conseil	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2023)	Crédits de paiement ouvert au titre de l'exercice 2024	Crédits de paiement ouvert au titre de l'exercice 2025	Restes à financer au-delà de l'exercice 2026	
BUDGET PRINCIPAL								
1902	Extension CAQ	7 390 000	+0	7 390 000	310 747,72	210 000,00	2 700 000,00	4 169 252,28
2206	Reprise PCJA	2 500 000	+0	2 500 000	64 343,36	240 000,00	900 000,00	1 295 656,64
2402	Relocalisation RPE	430 000	+0	430 000		235 000,00	195 000,00	0,00

- **Autoriser le Président à modifier les inscriptions budgétaires relatives à la décision modificative n°1 du budget principal comme citées ci- avant.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,

Fabrice CHARTREUX